

*Chers Amis,*

Nous avons le plaisir de vous informer de deux bonnes nouvelles concernant notre projet de Résidence Accueil .

Notre projet a été accepté par la Direction Générale des Affaires Sanitaires et Sociales ; ceci nous a été confirmé par une lettre du 23 avril 2007, de Monsieur Jean-Luc Brière, Directeur Départemental des Affaires sanitaires et sociales de la Seine Maritime .

Au départ , notre projet de Résidence Accueil était prévu pour 8 résidents . La Direction Générale des Affaires Sanitaires et Sociales nous impose 10 résidents ( pour des raisons de rentabilité financière ) .

Certes cela nous amène à revoir notre projet , car les expériences des maisons existantes nous ont bien précisé qu'au-delà de 8 résidents la vie collective devenait difficile . Cependant nous avons contacté M. Jérôme Olivet qui gère la Maison des Aigues Vives à Lourdes , maison faisant partie des Demeures des sources Vives . En effet, cette maison comporte 11 résidents , 8 vivant en collectivité et 3 vivant de manière plus autonome . Ces derniers font eux-mêmes leur cuisine , ce qui ne les empêche pas de manger avec les autres de temps en temps et de profiter de l'accompagnement de l' Hôte. D'après M . Olivet cela se passe bien. Compte tenu de cette expérience (la maison de Lourdes existe depuis 2 ans) nous étudions la possibilité d'étendre notre résidence à 10 résidents . Huit résidents vivraient de manière semi collective , chacun ayant son studio, mais avec les repas du midi et du soir pris en commun. Deux résidents vivraient de manière plus autonome , dans un F1, avec cuisine . Ils se feraient eux-mêmes à manger, pourraient, lorsqu'ils le désirent, partager les repas avec les autres, ils seraient également accompagnés par les deux hôtes (ou hotesses) qui sont prévues , chacun travaillant à mi temps .

Le fait d'être accepté comme Résidence Accueil nous ouvre des droits à des subventions d'investissement (nous aidant à acheter un terrain et à construire ) et nous donne droit de bénéficier d'une subvention de fonctionnement de la part de l'Etat, à raison de 16 € par jour et par résident pour payer le personnel d'accompagnement .

Ces deux types de subventions rendent notre projet faisable financièrement , tout en nous permettant de demander un loyer raisonnable à nos résidents . D'ailleurs la loi nous oblige à limiter les loyers dans ce type de structure).

La seconde bonne nouvelle concerne le choix et la réservation du terrain sur lequel nous allons faire construire notre résidence . Nous avons appris qu'un nouveau lotissement est entrain de se créer au Mesnil Esnard, ce lotissement prévoyant l'implantation de logements sociaux .

Nous avons rencontré M. Harel, Maire du Mesnil Esnard qui a été très sensible à notre projet et accepte avec le Conseil Municipal que notre projet soit implanté sur la Commune du Mesnil Esnard. M. Harel nous a mis en rapport avec la société Terres à Maison qui gère les terrains du lotissement et avec l'Office HLM Habitat 76 ( Anciennement Opac 76) .

Il résulte de plusieurs réunions organisées avec ces organismes que Habitat 76 achèterait une parcelle de terrain de 1000 m<sup>2</sup> à la Société Terres à maison et ferait construire notre projet sur ce terrain

Pour financer le prix du terrain et le coût de la construction , Habitat 76 ferait les demandes de subventions auprès de l' Etat, du département et de l'Agglomération de Rouen. Le reste serait emprunté sur une période de 32 ans auprès de la Caisse des dépôts .

Pour rembourser cet emprunt et faire face à ses frais , Habitat 76 nous réclamerait une redevance annuelle, ceci pendant la durée du prêt, c'est-à-dire pendant 32 ans ; après notre association serait propriétaire de la maison. Nous pourrions rembourser cette redevance grâce aux loyers demandés aux résidents.

Les résidents seraient aidés par la CAF, au moyen de l' Aide personnalisée au Logement à laquelle ils auront droit .

Une première étude de faisabilité financière avait déjà été effectuée par Habitat 76, elle portait sur notre premier projet de 8 résidents . Nous devons prochainement rencontrer Habitat 76 pour modifier notre projet qui passerait à 10 résidents. Nous pensons que ce projet restera faisable, car si la construction va revenir plus cher , nous aurons droit à davantage de subventions et d'autre part nous toucherons 10 loyers au lieu de 8.

Le terrain est situé au Mesnil Esnard, à la limite de Bonsecours. Il est à proximité d'une grande surface et d'un arrêt de bus permettant un accès au centre de Rouen en 20 minutes .

Nous apprenons aujourd'hui que les premiers travaux de terrassement ont commencé sur le lotissement . Ceux-ci ont mis à jour des fondations d'un palais gaulois ... ! Ces découvertes archéologiques pourraient retarder les travaux . De toutes façons le début des travaux n'est pas prévu avant 2008.

Il va donc nous falloir de la patience avant l'ouverture de cette maison.

Nous vous demandons de ne pas vous démobiliser pendant ce temps , bien au contraire . Notre Résidence Accueil sera parmi les premières réalisées en France et pourra servir d'exemple pour d'autres résidences .

Nous allons continuer à vous tenir informés de l'avancement de notre projet qui se concrétise. Nous restons à votre disposition si vous désirez des renseignements complémentaires .

Nous vous remercions pour votre mobilisation.  
Avec toute notre amitié .

Le Conseil d' Administration de Vivre Ensemble.